

## Secrétariat général

Monbijoustrasse 61  
3007 Bern

Tel.: 031 351 38 28  
Fax: 031 351 38 27

[coordination@inter-pret.ch](mailto:coordination@inter-pret.ch)

[www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)

# INTERPRET

Schweizerische Interessengemeinschaft für  
interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln

Association Suisse pour l'interprétariat  
communautaire et la médiation interculturelle

Associazione svizzera per l'interpretariato  
e la mediazione interculturale

## Procès-verbal de la réunion extraordinaire des membres

### 23 octobre 2014, Le Cap, Predigergasse 3, Berne

<b>Participant-e-s :</b>	3 membres individuels Représentant-e-s de 4 membres collectifs (liste de présence disponible sur demande)
<b>Comité :</b>	Josiane Aubert (présidente, direction de la séance), Barbara Ackermann (vice-présidente), Regina Bühlmann, Fiammetta Jahreiss, Claudia Studer, Ariane Montagne, Barbara Cavelti
<b>Collaborateurs/trices :</b>	Secrétariat général / Centre de compétence : Neela Chatterjee, Lena Emch-Fassnacht, Michael Müller
<b>Excusé-e-s :</b>	Mojgan Kallenbach (comité), Margrit Hagenow (office de qualification) 5 membres individuels, 9 membres collectifs (liste disponible sur demande)
<b>Interprète :</b>	Robert Laber
<b>Procès-verbal :</b>	Michael Müller, directeur

## Contexte

La raison principale ayant mené à cette réunion extraordinaire des membres, organisée à court terme, était le fait que le comité souhaitait rendre possible un échange entre le comité/le secrétariat général d'INTERPRET d'une part, et entre les membres de l'association d'autre part. En effet, différents développements sont soit en cours soit prévus. Conçue explicitement comme une plate-forme de discussion, cette réunion n'était fondée ni sur un ordre du jour formel ni sur des demandes ou des projets soumis au vote.

Ce procès-verbal résume le déroulement de la discussion ainsi que les thèmes débattus. Les présentations en annexe, qui ont servi de base à la discussion, font partie intégrante de ce procès-verbal.

## Procès-verbal

### Allocution de bienvenue

Josiane Aubert souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la réunion extraordinaire des membres ouverte. Elle en présente brièvement l'objet et le but :

Le secrétariat général et le comité d'INTERPRET constatent qu'aussi bien dans l'environnement d'INTERPRET qu'au sein même de l'association d'importants développements et changements sont en cours. L'offre publiée concernant le pilotage du secrétariat de fide peut donc être considérée comme l'expression de développements très différents, qui nécessitent un débat à grande échelle. La réunion extraordinaire des membres offre une première possibilité dans ce sens.

La réunion sera structurée comme suit :

- première partie : présentation et discussion relatives aux développements d'INTERPRET et à la situation actuelle
- deuxième partie : brève présentation du projet fide et de l'offre soumise.

### 1. INTERPRET hier et aujourd'hui

Au moyen d'une présentation Power Point, Michael Müller esquisse les débuts de l'interprétariat communautaire et les phases de développement jusqu'à aujourd'hui. Il dit clairement que sa présentation représente un simple essai de représentation graphique des développements sous forme résumée, pouvant être sujette à discussion (annexe sur demande).

La présentation montre que le contexte politique a énormément changé, mais surtout que le champ d'activité d'INTERPRET et de ses partenaires ainsi que l'éventail des activités et des offres ont vécu de grandes modifications. Après la concentration nécessaire sur l'interprétariat communautaire dans les domaines de la formation, de la santé et du social, un engagement plus large d'INTERPRET se profile aujourd'hui, pour les normes, les structures, l'assurance qualité, etc. Cet engagement se manifeste notamment par la révision du brevet fédéral et le nouveau système modulaire, ainsi que par la stratégie à moyen terme qui en découle, visant à ancrer activement l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle dans tous les domaines d'intervention possibles (y compris domaine de l'asile, tribunaux, etc.). Au niveau conceptuel, de nombreuses bases existent, permettant de mettre en pratique ce ciblage large.

Josiane Aubert souligne que les développements du contexte politique ne sont pas forcément tous positifs, mais qu'ils font toutefois partie de la réalité et qu'il s'agit de les utiliser à bon escient, en restant d'autant plus conséquent-e dans la défense et la réalisation de ses propres valeurs et visions. Elle exprime la conviction du comité selon laquelle les développements d'INTERPRET étaient justes et nécessaires, mais qu'ils doivent être encore mieux ancrés. Ainsi, la forme actuelle des statuts de l'association ne correspondent pas à l'éventail des activités et des offres.

La discussion qui suit indique que les développements sont considérés comme justes et nécessaires par toutes les personnes présentes. Le fait que les statuts « aient du mal à suivre » est perçu comme positif. L'élargissement de l'offre est décrit comme une manière de la compléter et le nouveau système modulaire ainsi que la stratégie visant à ancrer l'interprétariat

communautaire et la médiation interculturelle dans des domaines d'intervention plus nombreux sont appréciés. Il est clair pour tout le monde que la mise en œuvre dans la pratique demandera encore du travail.

Par un vote consultatif, le mandat est donné au comité de préparer l'adaptation des statuts de l'association pour la prochaine assemblée ordinaire des membres.

## **2. Le secrétariat fide**

Dans une deuxième présentation, Michael Müller montrer les éléments principaux du projet fide ainsi qu'une esquisse de l'offre du groupe soumissionnaire INTERPRET / IDEA / medialink (annexe sur demande).

L'aspect central de l'offre déposée est l'intégration visée des domaines d'activité d'INTERPRET et des secteurs de fide dans un grand centre de compétence national, dans les domaines de la langue, de la communication et de l'intégration. Comme pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, les domaines de fide faisant l'objet de l'appel d'offres ne font pas partie du secteur opérationnel. Il s'agit de domaines de tâches très comparables, d'une part dans les relations publiques et le travail de sensibilisation et, d'autre part, dans l'assurance qualité de la formation.

Josiane Aubert souligne que l'appel d'offres porte sur une phase pilote de deux ans, et pas (encore) sur une reprise définitive du secrétariat.

La discussion entre les personnes présentes porte sur les aspects suivants :

### Processus d'intégration dans un sens large

Les offres d'interprétariat professionnel et l'apprentissage de la langue locale ne sont pas en contradiction, mais se complètent dans le cadre d'un processus d'intégration, au sens large du terme. Elles ne sont pas concurrentes mais forment plutôt les deux revers d'une même médaille. La création d'un centre de compétence national qui réunirait ces deux éléments pourrait contribuer à renforcer cette vision des choses et rendre possible la formation d'un contrepois (réellement perçu) au discours politique le plus répandu.

### Position et « philosophie »

Des positions semblables sont à la base de l'interprétariat communautaire, de la médiation interculturelle et de la promotion des langues, comme elle était comprise dans le projet initial de fide : la communication, l'encouragement de la capacité d'agir des personnes concernées, l'intégration dans les deux sens, etc. L'engagement d'INTERPRET pourrait contribuer à conserver ou à élargir ce concept de fide et à empêcher qu'une trop grande importance soit donnée à l'acquisition technique et mesurable de la langue.

### Tâches apparentées et synergies

Les contenus traités par le secrétariat fide seraient nouveaux pour INTERPRET et ne font pas partie des compétences que couvre l'association. Il est clair que si le mandat est octroyé, des personnes disposant des connaissances correspondantes devraient être recrutées de manière ciblée. Mais il est évident aussi que, concernant les tâches, un « lien de parenté » existe : aussi bien dans le premier domaine/centre de compétence que dans le deuxième/office de qualification, les méthodes, déroulements, structures, etc. sont très semblables. Il existe donc des synergies qui rendraient possibles un gain d'efficacité, mais aussi de professionnalisme et de qualité.

### Groupes cibles

Différentes personnes soulignent le fait que les groupes cibles directs d'INTERPRET et de fide (interprètes communautaires et médiateurs/trices interculturel-le-s d'une part, enseignant-e-s de langues d'autre part) sont très différents. Cet aspect devrait être traité de manière minutieuse. Mais l'accent est mis aussi sur le fait que notamment les cantons salueraient un interlocuteur unique et indépendant des prestataires de cours de langues, sous la forme du centre de compétence national esquissé.

### Conséquences (ressources) pour l'office de qualification et le centre de compétence

Comme le montre la présentation, le pilotage de fide n'aurait de conséquence directe ni pour l'office de qualification ni pour le centre de compétence. Les pour cent de poste nécessaires viendraient s'ajouter aux postes actuels et aucun des deux domaines d'INTERPRET ne devrait réduire les postes. Au contraire : grâce aux synergies, ces domaines pourraient même profiter de fide. Seul Michael Müller devrait renoncer à une partie de son poste au centre de compétence pour la direction des domaines fide. Il recevrait alors l'appui d'une nouvelle personne chez INTERPRET.

### Conséquences / signification pour l'association INTERPRET

Les estimations quant à la signification d'un engagement d'INTERPRET auprès de fide pour notre association diffèrent. D'un côté, il y a une crainte de voir un éparpillement et que le thème qui a été jusqu'ici le thème central réel, soit la promotion de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle, puisse se retrouver « dilué » voire même négligé. S'oppose à ce point de vue le fait que l'association INTERPRET dépend déjà aujourd'hui en grande partie des subventions et des mandats : les activités de l'association proprement dites englobent la journée professionnelle et les affaires courantes (comité et réunion des membres), pour lesquelles des moyens sont à disposition, permettant la tenue d'un modeste secrétariat d'association (poste à 10 pour cent au max.). La manière dont INTERPRET est perçue est due aux divers mandats et projets. Il n'est pas certain que cela pourra être assuré à long terme uniquement sur la base de la thématique de l'interprétariat. Ainsi, l'OFSP clôturera par exemple définitivement son programme Migration et santé fin 2017, supprimant par la même occasion la possibilité de nouveaux contrats de subvention. Si INTERPRET réussit à développer de nouvelles compétences et à assumer d'autres mandats, avec une base large, une contribution à plus de sécurité à long terme pourrait être obtenue. Concernant fide, nous pouvons supposer que la Confédération participera financièrement pour une longue durée. Un mandat y relatif pourrait donc éventuellement profiter également au domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle.

Ce ne sont pas ces réflexions qui ont été à la base de la décision de publier une offre pour le secrétariat fide, mais elles représentent un argument possible pour s'engager au-delà des domaines d'origine.

A la fin de la discussion, Michael Müller résume les retours écrits envoyés essentiellement par les membres collectifs. Ils évoquent quasiment les mêmes aspects que ceux débattus par les personnes présentes. Une position généralement positive peut être constatée à l'égard d'un engagement diversifié d'INTERPRET, sur une base élargie, nuancée par la conscience de la nouveauté des contenus et des groupes cibles, ainsi que par une légère crainte face à la menace de l'éparpillement. Il est clairement noté que le contenu de fide n'a rien à voir avec les thèmes actuels traités par INTERPRET, mais que cet état de fait ne doit pas forcément être maintenu.

Josiane Aubert remercie les participant-e-s pour leur présence et l'échange animé, avant de clore la réunion.

Procès-verbal : Michael Müller, octobre 2014